



En partenariat avec l'INSEE, la ville d'Esvres-sur-Indre procède au recensement de l'ensemble de sa population **jusqu'au 14 février 2026**.

N'oubliez pas d'y répondre ! Cette démarche est **obligatoire et confidentielle**. Elle permet de mieux connaître la population et d'adapter les services publics aux besoins des habitants.

Si vous n'avez pas encore répondu, vous avez reçu une lettre de relance. N'hésitez pas à prendre contact avec votre agent recenseur ou passez à la mairie compléter le questionnaire ou récupérer des codes pour remplir le formulaire en ligne.

Merci à toutes et tous pour votre participation.